

Sainte Pétronille, le 24 janvier 2007

Monsieur Qussaï Samak, Président  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec, (Québec)  
G1R 6A6

Courriel : [rabaska@bape.gouv.qc.ca](mailto:rabaska@bape.gouv.qc.ca)

Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Monsieur Le président,

Nous sommes résidents de l'île d'Orléans depuis quelques années et avons une famille de jeunes enfants. Désireux de vivre dans un contexte sain, nous avons fait le choix de cette campagne à proximité de la ville de Québec. Le meilleur des deux mondes. Joyaux d'architecture également, tant pour la ville de Québec que pour l'île d'Orléans, patrimoines et paysages collectifs.

Une richesse sociale sans prix, entretenue, revitalisée en permanence, ce legs transmis de générations en générations ne devrait pas être menacé volontairement. Et bien entendu, encore moins une menace sur la santé et la Vie, tant humaine qu'animale.

L'annonce d'un projet tel celui de Rabaska provoque des réactions et des questionnements majeurs de toutes parts. Mémoires d'experts en santé, en environnement, en urbanisme, etc. Aussi, ce bref mémoire se veut un résumé de nos préoccupations et de notre confiance ébranlée en les décideurs des gouvernements.

**Selon nous, une telle décision ne doit être basée sur des intérêts d'ordre pécuniaires, logistiques.**

La protection des citoyens, du bien commun, le soucis de la santé des générations présentes et futures, la quiétude dans la région de Québec ne doivent être mise en jeux sans aucune considération. Nous vivons dans un des rares pays où la qualité de vivre est si élevée et appréciée. Par conséquent, nos gouvernements et nos dirigeants auront-ils la sagesse et la tempérance dans les décisions qui auront des impacts à très longs termes. Il est clair qu'un tel projet ne peut se réaliser sans détrimet et sans surexploitation des biens communs et de la mise à risque de la nature et de l'environnement pour les générations futures. Les gouvernements ont pour mandat de veiller à la sécurité, au respect des droits des citoyens en intervenant adéquatement dans les prises de décisions. L'attitude responsable des décideurs est de savoir refuser un projet en toute liberté de conscience.

### **Que pourrait-il arriver? Un Tchernobyl québécois?**

Selon nous, ce projet ne devrait être autorisé. Les impacts négatifs et les risques considérables dans la gravité ne peuvent être amoindris. Pour ces raisons, nous devons bâtir pour demain et avoir l'audace de nos libres refus.

Kevin McCandless et Diane Guimont,  
Architectes et résidents de Sainte-Pétronille